

Culture

Les écoles d'art et de design territoriales dans la tourmente financière

Publié le 28/03/2023 • Par [Gaëlle Ginibrière](#) • dans : [Actu experts finances](#), [France](#), [Toute l'actu RH](#)

Réservé aux abonnés



Rh2010 - Adobe Stock

Les représentants des directeurs et des présidents des écoles d'art et de design territoriales alertent depuis plusieurs mois sur les graves difficultés financières auxquelles sont confrontés leurs établissements. La ministre de la Culture Rima Abdul Malak a annoncé le 28 mars une aide financière d'urgence et une mission pour répondre aux enjeux structurels.

Ma Gazette

Sélectionnez vos thèmes et créez votre newsletter personnalisée

- Education artistique et culturelle
- Politiques culturelles
- Tous les thèmes

Des établissements sur la sellette, en passe de fermer, comme à Valenciennes, d'autres qui minorent sciemment leurs frais de fonctionnement dans leur budget primitif en attendant le budget rectificatif, ou encore des fonds de réserve qui après avoir comblé les défauts de financements pendant 10 ans ont fondu comme neige au soleil... les 33 écoles d'art et de design territoriales vivent une situation financière très tendue.

Pour répondre à leurs difficultés financières, la ministre de la Culture Rima Abdul Malak a annoncé le 28 mars une aide d'urgence de 2 millions d'euros et une mission confiée à Pierre Oudart,

directeur général de l'Institut national supérieur d'enseignement artistique de Marseille Méditerranée pour réfléchir aux fragilités plus structurelles du réseau des écoles territoriales.

Des finances dégradées

L'ANDéA (Association nationale des écoles supérieures d'art et design publiques, qui regroupe également les 10 écoles supérieures d'art et de design nationales) avait tiré la sonnette d'alarme il y a plus d'un an. Depuis, l'état financier des établissements territoriaux s'est encore dégradé.

« Depuis une décennie, les dotations de l'État à nos établissements territoriaux ont subi une baisse drastique à euros constants de 14 % », déplore dans un communiqué du 2 mars 2023 la délégation des présidentes et présidents des écoles supérieures d'art et design territoriales, la plupart élus locaux. Dans le même temps, la dotation aux écoles nationales s'est accrue de 17 % à euros constants, selon l'ANDéA. Et ce alors que les diplômes nationaux délivrés sont les mêmes.

Petit retour historique. En 2010, les écoles supérieures d'art et de design (ESAD) territoriales, alors gérées par les municipalités ou les intercommunalités, sont tenues de se transformer – souvent à marche forcée – en EPCC (Établissements publics de coopération culturelle), subventionnés par les collectivités territoriales (à hauteur en moyenne de 75 % aujourd'hui, hors locaux) et par l'État (11 % en moyenne).

« L'ampleur des contributions des collectivités, notamment en termes d'apport sur les fonctions supports, a été sous-estimée lors du passage en EPCC et aucune clause de revoyure n'a été prévue. Or les écoles sont soumises à de nouvelles exigences et doivent recruter de nouveaux personnels administratifs, par exemple pour obtenir des fonds européens », souligne Amel Nafti, co-présidente de l'Andéa et directrice générale ESAD Valence-Grenoble.

Parallèlement, l'augmentation du point d'indice et l'inflation sur les coûts de l'énergie, mais aussi des matériaux (dont les élèves sont de grands consommateurs pour leurs travaux) créent un véritable effet de ciseau. « Sur un budget de 8 millions d'euros, l'augmentation du point d'indice (pris en charge par l'État pour les écoles nationales) représente une dépense supplémentaire de 240 000 euros et notre prévisionnel pour l'énergie est de 400 000 euros », note Marie-Haude Caraës, directrice générale de l'ESAD TALM (Tours Angers Le Mans).

Président de l'ESAD TALM, Jean-Patrick Gille souligne que chacune des trois intercommunalités a rehaussé sa subvention de 100 000 euros cette année. « Mais cela a été absorbé par la hausse du point d'indice », insiste-t-il. Contraintes financièrement ou suite à un changement d'exécutif, d'autres collectivités ne veulent pas ou ne peuvent pas davantage contribuer.

Les représentants des directeurs et des présidents des ESAD qui ont été reçus pour la troisième fois mardi 28 mars par le ministère de la culture réclament une aide d'urgence de 7,2 millions d'euros : 3,6 millions d'euros, à renouveler chaque année, pour pallier la hausse du point d'indice, 2,6 milliards d'euros pour compenser l'augmentation du prix des fluides et 1 million pour celle des matériaux, à renouveler eux aussi tant que durera la crise.

Une rallonge jugée insuffisante

La rallonge de 2 millions d'euros annoncée est donc loin du compte. « Il nous a fallu faire de redéploiement budgétaire, et c'est le maximum que nous pouvons proposer. Cela représente 14 % augmentation immédiate, soit 237 euros supplémentaires par étudiant ce qui est déjà substantiel »,

défend-on au ministère de la culture. Alors que les dotations de l'Etat représentent aujourd'hui en tout opacité de 2 % à 42 % des budgets des écoles territoriales le ministère s'engage à rééquilibrer ses dotations.

Autre revendication des EPCC : un remboursement forfaitaire des exonérations de droits d'inscription pour les élèves boursiers, à hauteur de 438 euros comme dans les écoles nationales, soit 2,58 millions d'euros à rajouter au financement structurel réclamé. « Aujourd'hui chaque école à son système et beaucoup d'établissements, exsangues, ne peuvent se passer de cette source de financement », note Jean-Patrick Gille. Sur ce point, le ministère de la culture se dit prêt à travailler avec le ministère des collectivités territoriales, « pour dans un avenir plus ou moins proche savoir comment répartir la charge ».

Focus

L'épineuse question du statut des professeurs

C'est une autre inégalité subie par les écoles d'art et de design territoriales. Agents territoriaux, leurs enseignants appartiennent au corps des professeurs territoriaux d'enseignement artistique (PEA), tandis que leurs collègues des écoles nationales relèvent du corps des professeurs des écoles nationales supérieures d'art (PEN). « Non seulement ces derniers sont mieux rémunérés, mais ils travaillent 12h hebdomadaires sur 37 semaines pour 16 heures hebdomadaires pour les PEA. Et comme pour ces derniers, le nombre de semaines travaillées n'est pas précisé, nombre d'écoles leur demande 47 semaines de présence par an, comme pour tout fonctionnaire territorial. Et ce alors que les missions des PEA et des PEN ainsi que les diplômes délivrés sont les mêmes », déplore Sandrine Jousseau, du Snéad-CGT, le syndicat interprofessionnel des salariés des écoles supérieures d'art territoriales.

Dans sa dernière évaluation, l'Andéa chiffre à 2 millions d'euros (hors augmentation du point d'indice de mi-2022) le coût de l'alignement du statut des PEA sur les PEN. Par ailleurs, confrontées à de fortes contraintes financières, « les écoles d'art et de design territoriales embauchent moins de professeurs, et à des salaires bas. Elles ne font plus le choix de recruter des lauréats des concours, mais leur préfèrent des CDD, plus malléables », poursuit-elle. L'alignement des rémunérations fait partie des réflexions confiées à la mission de Pierre Oudart. « Le statut des PEA relève de la fonction publique territoriale, et nous pouvons accompagner le ministère des collectivités et les collectivités territoriales vers une convergence des statuts », souligne-t-on au ministère de la culture.

Focus

Une mission pour trancher les enjeux structurels

La ministre de la culture Rima Abdul Malak va confier à Pierre Oudart, directeur général de l'Institut national supérieur d'enseignement artistique de Marseille Méditerranée, une mission pour réfléchir aux enjeux structurels des écoles d'art et de design territoriales. Parmi les questions à trancher, celles de la lisibilité et de l'accessibilité des écoles qui proposent chacune des concours propres, de l'ouverture des profils étudiants, de l'insertion professionnelle et de l'apprentissage ou encore du rayonnement international. Le maillage territorial des écoles d'art pourrait être aussi

réinterrogé « au regard de la cohérence avec l'offre des établissements privés, qui se développent fortement, et de la valeur ajoutée des écoles publiques », avance-t-on au ministère de la culture. Sera aussi sur la table l'amélioration de la gouvernance des EPCC. Les premières préconisations de la mission sont attendues avant l'été.